

## **Recul de l'âge légal des pensions à 67 ans : Le CDH propose autre chose, autrement !**

Ce vendredi 5 juin, le gouvernement a confirmé sa décision de retarder l'âge légal de départ à la pension à 67 ans dès 2030, malgré les promesses électorales contraires de tous les partis qui le composent. Le groupe CDH à la Chambre dénonce une mesure inefficace et contre-productive et met sur la table des propositions alternatives. Pour rappel, la Commission de réforme des pensions n'a jamais recommandé le recul de l'âge légal à 67 ans. Se focaliser sur le rehaussement de l'âge légal ne sera pas efficace dans un pays où l'âge de départ moyen effectif à la pension est de 59 ans et où la décision du Gouvernement ne changera rien sur le départ à la pension des personnes qui ont aujourd'hui plus de 50 ans. Pire, comme le montrait la Commission de réforme des pensions, le recul de l'âge légal entraînera une forte augmentation des sorties parallèles vers le chômage, le crédit-temps et l'interruption de carrière, voire l'invalidité, rendant la réforme voulue totalement inefficace. Par ailleurs, le gouvernement sait pertinemment bien que le recul de l'âge de la pension sera particulièrement défavorable pour les femmes. Oui, des réformes sont indispensables si on veut assurer le financement des pensions, compte-tenu de l'allongement de la vie. Mais ces réformes doivent être efficaces et équilibrées. Le groupe CDH propose une approche différente, par des mesures incitatives positives pour maintenir les 55-64 ans au travail plus longtemps, notamment en :

- \* restaurant, moyennant les améliorations nécessaires, le bonus-pension supprimé par le gouvernement
- \* renforçant les aménagements qualitatifs du temps de travail en fin de carrière
- \* encourageant les « contrats intergénérationnels » couplant l'emploi des jeunes à celui des travailleurs âgés, via des conventions avec les entreprises
- \* mettant en place des actions préventives visant le maintien des capacités professionnelles, tout au long de la carrière et a fortiori à partir de 50 ans

\* soutenant les entreprises notamment via les réductions de cotisations patronales afin de les encourager à maintenir les travailleurs âgés

Nous avons déposé un texte à la Chambre, reprenant 17 mesures concrètes de réforme.

Sur ce sujet, un large débat doit pouvoir se tenir avec les partenaires sociaux : si on veut faire de la réforme des pensions une réussite, un large consensus dans la société doit être obtenu sur l'augmentation du taux d'emploi des plus de 55 ans.

Contact Presse : Arnaud MICHEL – 0471/88 54 48 - e-mail : [michel@lecdh.be](mailto:michel@lecdh.be)